

Fiche signalétique (MSDS) AMMONIAQUE

Date d'impression : juillet 2008

SECTION 1 – Produits chimiques et identification de l'entreprise

Nom MSDS : AMMONIAQUE

Date de préparation MSDS : 07-2008, annule 02-2007, 02-2004, 02-2001, 02-98

Synonymes ou identification générique : Ammonium hydrate, ammonia solution, ammonia water, aqueous ammonia, ammonia, aqueous.

Codes de produits Seastar: S010701, S020701, S010701-SSNH04, S010701-SSEH04, S010701-SSNH05, S010701-SSEH05, S010701-SSNH06, S010701-SSEH06, S010701-SSNH11, S010701-SSEH11, S010701-SSNH43, S010701-SSEH43, S010701-SSNH61, S010701-SSEH61, S010701-SSNH63, S010701-SSEH63, S020701-SSNJ01, S020701-SSEJ01, S020701-SSNJ02, S020701-SSEJ02, S020701-SSNJ03, S020701-SSEJ03, S020701-SSNJ04, S020701-SSEJ04, S020701-SSNJ05, S020701-SSEJ05, S020701-SSNJ06, S020701-SSEJ06, S050702-SSNH63, S050702-SSEH63, S050701-SSNH64, S050701-SSEH64, IQ-07-0500, IQ-07-4000, BA-07-0250, BA-07-0500, BA-07-1000

Classement canadien du transport des marchandises dangereuses (TDG) : 8 PKG Gr III

Formule : NH₄OH

PIN (UN# / NA#) : UN2672

Poids moléculaire : 35,05

Classe canadienne WHMIS : Classe E ; Classe D Division 1 Sous-division B.

Fournisseur : Seastar Chemicals Inc, PO Box 2219, 2045 Mills Road West, Sidney, BC, Canada V8L 3S8

Tél. : (250) 655-5880, **Télé.** : (250) 655-5888

CANUTEC (CAN) : (613) 996-6666

SECTION 2 – Composition/Renseignements sur les ingrédients

CAS #	Nom chimique	Pourcentage	EINECS/ELINCS	TLV	Danger
1336-21-6 (ammoniac 7664-41-7)	Ammoniaque (solution ammoniacale)	20-22% (comme NH ₃)	215-647-6	(TWA) 25 ppm (18 mg/m ³) (ACGIH) STEL 35 ppm (27 mg/m ³) (ACGIH)	Corrosif/poison
7732-18-5	Eau	Balance		Aucun	Aucun

Symboles de danger : C Mentions de risque : 34

SECTION 3 – Identification des dangers

APERÇU D'URGENCE

Apparence : d'un liquide incolore à laiteux avec une forte odeur âcre de gaz d'ammoniac. Ne brûlera pas dans des conditions normales. Cependant, le gaz d'ammoniac peut être généré à partir des solutions d'hydroxyde d'ammonium. De fortes concentrations d'ammoniaque peuvent être enflammées et causer un danger significatif d'incendie et d'explosion particulièrement dans un espace clos. Le gaz d'ammoniac peut se décomposer à des températures élevées pour former un très inflammable dioxyde d'hydrogène et un toxique dioxyde de nitrogène. Peut être une explosion en espace confiné et un danger de toxicité. TOXIQUE. Dangereux si inhalé ou avalé. Cause des dommages aux poumons- les effets peuvent être retardés. CORROSIF pour les yeux, la peau et les voies respiratoires. Peut causer des blessures permanentes aux yeux ou la cécité et des cicatrices permanentes sur la peau.

Effets potentiels sur la santé

Voie(s) de pénétration principale(s) : inhalation et ingestion. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.

Effets de l'exposition aiguë : peut être mortel si ingéré ou absorbé par la peau. CORROSIF !

LDLO : Inhalation-humain 5000 ppm. 2500-6500 ppm est dangereux même pour 30 minutes.

LD50/LC50 : CAS# 1336-21-6 (Solution d'ammoniac 7664-41-7) : Oral, rat: LD50 – 350 mg/kg.

Yeux : irritation et douleur intenses immédiates. Ulcération cornéenne et conjonctivale, iritis, cataracte, glaucome. Cause des brûlures graves et la perte de vision. Peut causer des dommages permanents. IRRITATION : YEUX – LAPIN 44 µg grave. Le contact avec le liquide ou la vapeur peut causer des brûlures graves et possiblement des dommages oculaires irréversibles.

Peau : cause des brûlures graves. Formation de phlyctène et de vésiculations. Peut être mortel. Cause des irritations cutanées graves. Cause des brûlures cutanées. Peut causer de profonds ulcères de la peau. Le contact avec la peau peut causer des taches brunes dans la zone et possiblement un durcissement de la couche extérieure de la peau.

Ingestion : brûlures au niveau de la bouche, du pharynx et du tractus gastro-intestinal. Gastrite, toux, vomissement, possibilité de perforations oesophagiennes et gastriques, d'irritation des poumons et d'œdème pulmonaire après un certain temps. Mort possible à la suite d'un choc ou l'asphyxie peut survenir. La dose fatale équivaut à une petite cuillère (5 mL) de solution de 28 % HN4OH. Lolo: ORAN-HUMAIN 43 mg/kg. Dangereux si avalé. Peut causer des dommages graves et permanents au système digestif. Cause des brûlures du tractus gastro-intestinal. Cause des restrictions au niveau de la gorge, des vomissements, des convulsions et un choc.

Inhalation : cause une grave inflammation des voies respiratoires. Détruit les tissus des muqueuses. Toux, dyspnée, bronchospasme. Douleur thoracique, oedème laryngé, suffocation possible, oedème pulmonaire et mort possible. Certains symptômes peuvent être retardés et/ou accompagnés de crachats spumeux roses. Les effets peuvent être retardés. Cause une irritation grave de la voie respiratoire supérieure avec de la toux, des brûlures, de la difficulté à respirer et possiblement un coma.

Effets de l'exposition chronique: irritation : yeux, voies respiratoires. Bronchite chronique et dermatite. Fatigue olfactive (les effets de l'odeur et de l'irritation sont détectés à des concentrations plus élevées). Au meilleur de notre connaissance, la toxicité chronique de cette substance n'a pas été complètement enquêtée. L'ingestion chronique peut causer des effets similaires à ceux d'une ingestion aiguë. L'exposition prolongée ou répétée peut causer des dommages cornéens et le développement de cataractes et de glaucome.

SECTION 4 – Premiers soins

Yeux : rincez les yeux à grande eau immédiatement pendant au moins 15 minutes en tenant les paupières ouvertes pour vous assurer de bien rincer toute la surface touchée. Obtenez immédiatement des soins médicaux.

Peau : obtenez immédiatement des soins médicaux. Rincez les yeux à grande eau immédiatement pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les souliers et les vêtements contaminés. Téléphonnez à un médecin. Lavez les vêtements avant de les remettre.

Ingestion : ne PAS faire vomir. Téléphonnez à un médecin. Si la victime est alerte et consciente, donnez-lui de 2 à 4 tasses de lait ou d'eau. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Danger d'aspiration possible. Obtenez immédiatement des soins médicaux.

Inhalation : retirez le patient de l'exposition à l'air frais. Administrez une alimentation en oxygène approuvée si la respiration est difficile. Effectuez les opérations de respiration artificielle ou la RCR si la respiration est interrompue. Téléphonnez à un médecin.

Obtenez immédiatement des soins médicaux.

Notes au médecin : après l'inhalation, gardez sous observation de 24 à 72 heures, car l'œdème pulmonaire pourrait survenir plus tard.

SECTION 5 – Mesures contre les incendies

Renseignements généraux : en cas d'incendie, portez un appareil respiratoire autonome par pression approuvé MSHA/NIOSH ou l'équivalent et un équipement protecteur.

Moyens d'extinction : pour les petits feux, utilisez de l'eau pulvérisée, de la poudre extinctrice B ou du dioxyde de carbone de mousse chimique.

Température d'auto-inflammation : 1202°F (650,00°C)

Point d'inflammabilité : sans objet.

Évaluation NFPA : non publiée.

Limites d'explosion : inférieures : 16,0 supérieures : 27,0

SECTION 6 – Mesures de rejet accidentel

Renseignements généraux : utilisez l'équipement de protection personnel adéquat tel qu'indiqué à la Section 8.

Déversements/fuites : épongez le déversement avec un matériau inerte (ex. : sable sec ou terre) et placez le tout dans un contenant à résidu chimique. Neutralisez le déversement avec un acide faible tel que du vinaigre ou de l'acide acétique.

Étapes à suivre en cas de libération ou déversement de la substance: évacuez et aérez la zone touchée. Portez un appareil respiratoire autonome, des bottes en caoutchouc et des gants en caoutchouc solides. Éteignez toutes les sources d'inflammation. Diluez avec une grande quantité d'eau. Placez dans un contenant adéquat et indiquez qu'il doit être détruit. Ramassez et lavez le lieu du déversement.

Méthode d'évacuation des déchets : selon les règlements applicables. Évitez l'écoulement.

SECTION 7 – Manutention et stockage

Manutention : lavez à fond après la manipulation. Utilisez seulement avec une ventilation adéquate. Évitez tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas ingérer ou inhaler.

Stockage : stockez dans un endroit frais loin des zones de chaleur, des étincelles et des flammes. Stockez dans un endroit bien aéré et frais. Stockez dans un endroit bien aéré. Ne pas entreposer à l'ensoleillement direct. Stockez loin des substances incompatibles. Gardez le contenant bien fermé. Le contenant vide peut contenir des résidus dangereux. Ne pas ajouter d'autres substances dans le contenant.

Ne pas jeter dans l'égout. Évitez tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Bien laver après utilisation. Utilisez selon les bonnes pratiques de stockage et de manutention. Ne pas permettre de fumer ou de manger lors de la manipulation.

Code de stockage : blanc.

SECTION 8 - Contrôle de l'exposition/Protection personnelle

Mesures d'ingénierie : utilisez l'appareil d'aspiration local ou général adéquat pour conserver les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition admissibles.

Limites d'exposition :

Nom chimique	ACGH	NIOSH	OSHA
Ammoniaque	Aucun n'est inscrit.	Aucun n'est inscrit.	Aucun n'est inscrit.

PEL annulés OSHA

Équipement de protection individuel

Yeux : portez des lunettes protectrices avec des écrans latéraux de protection. Écran facial. Lunettes de sécurité.

Peau : portez des gants protecteurs adéquats en néoprène ou en caoutchouc butyle pour empêcher l'exposition cutanée. Tablier, bottes en caoutchouc et équipement complet de protection.

Vêtements : portez des vêtements protecteurs pour empêcher l'exposition cutanée.

Protection des voies respiratoires : suivez les règlements en matière de respirateurs OSHA à 29CFR 1910.134. Au besoin, utilisez toujours un respirateur approuvé par NIOSH. Utilisez le respirateur à cartouche chimique approuvé par OSHA/MSHA. Si supérieur à TLV, ne pas respirer la vapeur. Portez l'appareil respiratoire autonome.

Ventilation : utilisez seulement une hotte chimique fermée. Ventilation adéquate pour maintenir la vapeur/poussière sous TLV.

Autre équipement protecteur : assurez-vous que la bouteille à laver les yeux et la douche d'urgence sont disponibles.

SECTION 9 – Propriétés physiques et chimiques

État physique : liquide

Apparence : incolore

Odeur : odeur forte- ressemble à celle de l'ammoniac.

pH : 13,6 à 32°F (0°C)

Pression de vapeur : 115 mm Hg @ 20°C

Densité de vapeur : 1,2 (Air = 1)

Vitesse d'évaporation : 1 (eau = 1)

Viscosité : aucun renseignement disponible.

Point d'ébullition : 82,4°F (28°C)

Point de congélation/fusion : -106,6°F (-77°C)/pour le gaz ammoniac

Température de décomposition : aucun renseignement disponible.

Solubilité : entièrement soluble dans l'eau.

Gravité/densité spécifique : 0,9

Formule moléculaire : NH₄OH

Poids moléculaire : 35,0411

SECTION 10 – stabilité et réactivité

Stabilité chimique : stable. Stable à la température de la pièce dans des contenants fermés sous des conditions normales de stockage et de manutention.

Conditions à éviter : températures élevées, matières incompatibles.

Incompatibilités avec d'autres matériaux : Oxydants, halogènes, acides (acide hydrochlorique, acide hydrofluorique, acide nitrique, acide sulfurique), acroléine, acide acrylique, sulfate de diméthyle, or, nitrate d'argent, oxyde d'argent, oxyde d'argent et alcool éthylique, hypochlorites, mercure, oxyde de propylène, iode, nitrométhane, fer, 1,2-dichloroéthane, sels d'or, hydroxyde de sodium. S'attaque aux métaux comme le cuivre, l'étain, le zinc, l'aluminium, l'argent et leurs alliages. Composés interhalogénés, halogénures métallisés, oxyde d'éthylène, acide chlorosulphonique. Acrylein, acide acrylique, acide chlorosulfonique, sulfate de diméthyle, fluor, or+ acide nitrochlorhydrique, acide hydrochlorique, acide hydrofluorique, iode, acide nitrique, oléum, propiolactone, oxyde de propylène, nitrate d'argent, oxyde d'argent, oxyde d'argent + alcool éthylique, nitrométhane, permanganate d'argent, acide sulfurique, halogènes. Forme des composés explosifs avec plusieurs métaux lourds et halogénures.

Produits de décomposition dangereux : oxyde nitrique (boîte) et fumées d'ammoniac (NH₃).

Polymérisation dangereuse : ne se produira pas.

SECTION 11 – Information toxicologique

RTECS : CAS# 1336-21-6: BQ9625000.

LD50/LC50: CAS# 13336-21-6: Oral, rat: LD50 = 350 mg/kg.

Carcinogénicité : CAS# 1336-21-6 : non classé comme cancérigène par ACGIH, IARC, NIOSH, NTP, OSHA ou CA Prop 65.

Épidémiologie : aucun renseignement disponible.

Tératogénicité : aucun renseignement disponible.
Reproductif : aucun renseignement disponible.
Mutagenicité : mutation microbienne sans S9 : E. coli., 10 mg/disc.

Neurotoxicité : aucun renseignement disponible.

SECTION 12 – Information écologique

Écotoxicité : aucun renseignement disponible.

Crapet arlequin LC50=0,024 à 0,093 mg/L/48H poisson rouge TLm=2.0 to 2.5 mg/L/24-96H.

Environnemental : aucune information signalée.

Physique : aucun renseignement disponible.

Autre : aucun.

SECTION 13 – Considérations d'évacuation

Évacuez conformément aux règlements fédéraux, provinciaux, d'état, territoriaux et locaux.

Concentration maximale des contaminants RCRA D- : aucun des composants n'est inscrit sur cette liste.

Série RCRA D- Niveaux de référence de toxicité chronique : aucun des composants n'est inscrit sur cette liste.

Déchets de la série RCRA F : aucun des composants n'est inscrit sur cette liste.

Déchets de la série RCRA P : aucun des composants n'est inscrit sur cette liste.

Déchets de la série RCRA P : aucun des composants n'est inscrit sur cette liste.

Substances RCRA bannies de l'élimination par épandage : aucun des composants n'est inscrit sur cette liste.

SECTION 14 – Information sur le transport

Nom officiel d'expédition : SOLUTIONS D'AMMONIAQUE

Classe de dangers : 8

Numéro UN : UN2672

Groupe d'emballage : III

SECTION 15 – Information sur les règlements

Fédéraux des États-Unis

TSCA: CAS# 1336-21-6 apparaît dans l'inventaire TSCA.

Liste de signalement de santé et sécurité : aucun des composants n'est inscrit sur cette liste.

Règlements d'essais des substances chimiques : aucun des composants n'est inscrit sur cette liste.

TSCA Section 12b: aucun des composants n'est inscrit sur cette liste.

Règlement significatif de nouvelle utilisation TSCA (SNUR) : aucun des composants n'est inscrit sur cette liste.

Quantités à déclarer CERCLA (RQ) : CAS# 1336-21-6 : RQ final = 1000 livres (454 kg).

Détermination des quantités seuils (TPQ) SARA : aucun des composants n'est inscrit sur cette liste.

Classes de risques SARA : CAS# 1336-21-6 : aiguës, chroniques.

SARA Section 313 : ce matériau contient de l'hydroxyde d'ammonium (CAS# 1336-21-6, 28,0-30%), qui est sujet à des exigences en matière de rapport de la section 313 de SARA Titre III et 40 CFR Partie 373.

État américain

État associé au droit à l'information : l'ammoniaque figure sur les listes du droit à l'information des états suivants : New Jersey, Floride, Pennsylvanie, Minnesota, Massachusetts.

Prop 65 Californie : aucun renseignement disponible.

Aucun niveau de risque significatif en Californie : aucun renseignement disponible.

Règlements européens/internationaux

Étiquetage européen conforme aux directives de l'UE Instructions :

Symboles de danger :

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique– Polluants atmosphériques dangereux (HAP) : aucun des composants n'est inscrit sur cette liste.

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique – Classe 1 Destructeurs d'ozone : aucun des composants n'est inscrit sur cette liste.

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique – Classe 2 Destructeurs d'ozone : aucun des composants n'est inscrit sur cette liste.

Loi sur l'assainissement de l'eau– Substances dangereuses : CAS# 1336-21-6 est classé comme Substance dangereuse en vertu de CWA.

Loi sur l'assainissement de l'eau– Polluants d'intérêt prioritaire: aucun des composants n'est inscrit sur cette liste.

Loi sur l'assainissement de l'eau– Polluants toxiques : aucun des composants n'est inscrit sur cette liste.

OSHA – Très dangereux : aucun des composants n'est inscrit sur cette liste.

Mentions de risque :

Mentions de risque : S 24/25 Évitez tout contact avec la peau et les yeux.

WGKK (Danger de l'eau/Protection) : aucun renseignement disponible.

DSL/NDSL canadien : CAS# 1336-21-6 est répertorié sur la liste DSL/NDSL du Canada.

Classification WHMIS canadienne : ce produit comporte une classification WHMIS de D1B, E.

Liste canadienne de divulgation des ingrédients : CAS# 1336-21-6 est répertorié sur la liste de divulgation des ingrédients du Canada.
Limites d'exposition : non inscrit.

OEL EN NOUVELLE-ZÉLANDE, SINGAPOUR, VIETNAM, voir ACGI TLV
OES-Royaume-Uni : TWA 10 ppm TWA ; 25 mg/m³ TWA
OES-Royaume-Uni : STEL 15 ppm STEL ; 37 mg/m³ STEL

SECTION 16 – Autres renseignements

Les énoncés inclus aux présentes ne sont fournis qu'à titre informatif et sont fondés sur des données techniques. Seastar Chemicals Inc croit que ces données sont exactes, mais ne prétend pas qu'elles sont complètes. L'utilisation du produit énoncé ci-dessus est destinée aux personnes possédant les habiletés techniques nécessaires et les installations adéquates pour manipuler ce produit à leurs risques et à leur discrétion. Puisque les conditions et les façons d'utiliser ce produit ne relèvent pas de notre autorité, nous (Seastar Chemicals Inc) ne garantissons pas la qualité marchande ou toute autre garantie expresse ou implicite à l'égard de l'information et nous n'assumons aucune responsabilité quant au produit ci-dessus ou à son utilisation. Les utilisateurs doivent faire leurs propres suggestions afin de déterminer la pertinence de l'information et de l'utilisation du produit à des fins spécifiques.